

Pourquoi le maire s'est séparé de l'adjoint à la culture

«O LIVIER CHAZOULE n'a pas joué le jeu. » Voilà, en résumé, ce qui aurait motivé Manuel Aeschlimann, député-maire d'Asnières, à retirer lundi la délégation à la culture de son huitième adjoint, Olivier Chazoule. Non pas que ce dernier eût des affinités soudaines avec le FS ou les UDF-NI qui siègent sur les rangs de l'opposition. Il aurait, selon le maire et un tract non signé qui circule depuis mercredi dans la ville d'Asnières, pris part à « une organisation spiritualiste et ésotérique » qui aurait « tenté d'infiltrer les services municipaux ».

D'après Manuel Aeschlimann, Olivier Chazoule aurait « cautionné les agissements d'une organisation culturelle ésotérique basée à Asnières », dont l'Association des riverains et habitants des quartiers Métrou, Philosopher et Voltaire ne serait qu'« un prolongement ».

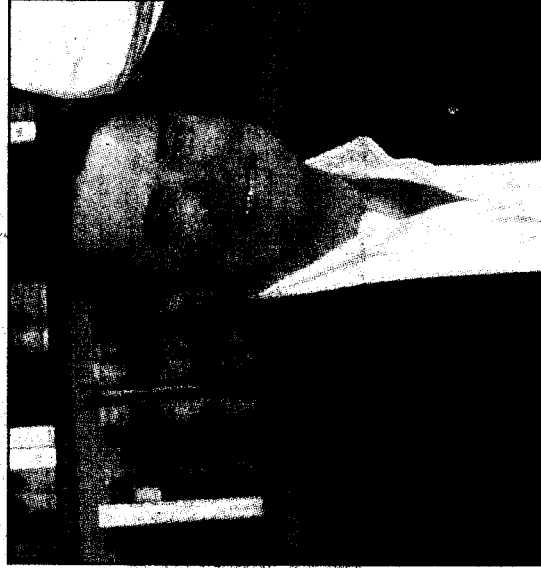
« Je suis apprécié dans le quartier et beaucoup me demandent conseil »

La fondation serait, d'après le maire, « une résurgence de l'association Logos », « qui avait alors été dénoncée comme une secte ».

« Nous avons vécu une tentative d'infiltration de la part de cette association ésotérique, estime Manuel Aeschlimann, qui assure qu'Olivier Chazoule aurait notamment mis son bureau de maire adjoint à la disposi-



Manuel Aeschlimann, député-maire d'Asnières (photo de gauche), a évincé, lundi soir, son adjoint à la culture, Olivier Chazoule. Il l'accuse d'avoir « joué le jeu d'une association, qui ne serait que le prolongement d'une fondation ésotérique, culturelle », basée à Asnières. (LP ARCHIVES/ANDY LECOQ ET DR.)



tion de M^e E. un Asnérois d'origine irannienne, dont la fondation porte le nom, et qui habiterait le quartier Métrou à Asnières. « Ce mouvement culturel se retranche toujours derrière une association de riverains, estime Manuel Aeschlimann. D'abord l'association Adequat, créée par Olivier Chazoule. Et maintenant l'association présidée par Bruno de Beauregard. »

Des accusations qui font ouvertement rire l'ancien maire adjoint, comme l'Association des riverains. « C'est de plus en plus grandiose, lance le président de l'association,

Bruno de Beauregard. Il y a quelques jours, on nous accusait d'être des tueurs (NDLR : le directeur de cabinet du maire a déposé plainte contre un membre de l'association qu'il accuse d'avoir voulu l'étrangler), maintenant on est une secte, mais ça ne tient pas debout. D'autant qu'en 1994 un tract accusait Manuel Aeschlimann d'appartenir lui aussi à Logos ! »

Quant au principal intéressé, Olivier Chazoule, il dénonce « l'infamie de ces accusations » : « Il n'y a aucune collusion ! Je suis apprécié dans le quartier et beaucoup me demandent conseil. Depuis huit mois,

il y a un climat de paranoïa qui joue contre moi. A chaque fois que les gens bougent, on pense que je suis derrière. Mais je n'ai jamais été déloyal. Quand bien même le maire m'avait assuré, juste après les élections de mars 2001, que j'irai aux cantonales et qu'il a changé d'avis après, pour un faux motif de parité. Jamais je n'ai été déloyal. »

Le maire assure de son côté qu'il a saisi la mission de vigilance contre les dérives sectaires.

CAROLE STERLÉ

Vers une démission collective de la majorité ?

SANS DÉLÉGATION, Olivier Chazoule n'en reste pas moins adjoint au maire d'Asnières. Dans un tel climat, la poursuite de la collaboration Aeschlimann/Chazoule semble pourtant bien difficile.

La solution la plus rapide serait certes que l'ancien adjoint à la culture démissionne. « Démissionner ? Pourquoi ? » rétorque simplement Olivier Chazoule. « S'il ne démissionne pas, on fera nous même une démission collective (le maire et ses adjoints, ndr). S'ensuivrait la réélection du maire et des adjoints en interne, pay, tous les élus du conseil municipal. »

Un « gag des plus complets », pour Olivier Chazoule : « le maire semble en perte de vue et a besoin de se conforter, c'est insupportable qu'il me craigne à ce point ! ».

N'en déplaise à Bruno Casari et Kamel Zaoui (UDF-NI) qui réclament un conseil municipal d'urgence, il semble que la date du 17 décembre soit seule retenue jusqu'à présent.

C. S.